



Notification 2018/005

14 juin 2018

NOTIFICATION AUX PARTIES

Troisième Réunion des Signataires du Mémorandum d'Entente sur la conservation des requins migrateurs (MoS3 Requins)

Monaco, du 10 au 14 décembre 2018

Veillez noter que la 3ème Réunion des Signataires (MoS3 Requins) du Mémorandum d'Entente sur la conservation des requins migrateurs se tiendra du 10 au 14 décembre 2018 à Monaco. La Principauté de Monaco a généreusement offert d'accueillir la conférence au Musée océanographique de Monaco, Avenue Saint-Martin, MC 98000 Monaco.

Participation

La réunion est ouverte aux Signataires. Conformément au [règlement intérieur](#), les États de l'aire de répartition non-signataires, les partenaires coopérants, les Nations Unies et leurs agences spécialisées, les États non-signataires, ou tout organisme scientifique, environnemental, culturel, halieutique ou technique pertinent, y compris les organisations gouvernementales ou non gouvernementales, concernés par la conservation et la gestion des requins peuvent participer en tant qu'observateurs.

Les observateurs doivent informer le Secrétariat de leur intention de participer au plus tard 75 jours avant l'ouverture de la session (**soit le 26 septembre 2018**) de la MoS. Des contraintes logistiques ou d'autres natures peuvent limiter à deux le nombre de représentants d'un même observateur pouvant participer à la réunion. Le Secrétariat informera les observateurs de telles limitations 60 jours avant la réunion.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

Documents de réunion

Dès qu'ils seront disponibles, les documents de réunion et toutes les informations relatives à la réunion seront mis en ligne sur le site Web (<https://www.cms.int/sharks/en/MOS3>) en anglais, français et espagnol.

Ordre du jour provisoire

Les Signataires sont invités à prendre note du [Projet d'ordre du jour provisoire](#) et à suggérer des amendements au Secrétariat, le cas échéant, au plus tard le **30 juin 2018**.

Soumission de documents par les Signataires

A) Propositions d'amendement du MdE, y compris de ses annexes

Les propositions d'amendement du texte du MdE ou de ses annexes, y compris de l'Annexe 1 (espèces couvertes par le MdE), doivent être soumises au Secrétariat (cms.secretariat@cms.int) au plus tard 150 jours avant la réunion, soit le **13 juillet 2018**. La procédure est décrite dans le document [CMS/Sharks/Outcome 1.4](#).

B) Rapports nationaux

Conformément au paragraphe 15b du MdE, les Signataires sont priés de soumettre un rapport sur les activités nationales qu'ils ont entreprises au cours de la dernière période triennale pour mettre en œuvre le MdE et en particulier le Plan de conservation (Annexe 3 du MdE). Le Secrétariat fournira le lien vers le système de rapport en ligne dans une notification séparée.

C) Autres documents

Tout autre document, y compris sur des propositions d'initiatives dans le cadre du MdE, doit être soumis au Secrétariat au moins **90 jours** avant la réunion, soit au plus tard le **11 septembre 2018**.

Préinscription

Pour vous préinscrire à la réunion, veuillez suivre les instructions figurant sur la page d'inscription en ligne : <https://meetings.cms.int/meetings/SharksMOS3/registration>

Merci de vous inscrire au plus tard le **15 septembre 2018**.

Pouvoirs

Pour être habilités à participer activement à la réunion, les représentants des Signataires doivent présenter une lettre de pouvoirs signée soit par le chef de l'État, le chef du gouvernement, le ministre des Affaires étrangères, le ministre ou vice-ministre du ministère ou de l'autorité de tutelle du MdE ou la personne qu'ils auront désignée, ou par l'autorité compétente de toute organisation d'intégration économique régionale (OIER). Ces pouvoirs devront les autoriser à participer et à représenter pleinement leur gouvernement, y compris pour l'adoption d'amendements au MdE et à ses annexes. Les Signataires peuvent utiliser

[l'exemple de lettre de pouvoirs](#) qui est proposé comme modèle. Les Signataires qui recherchent des financements pour la participation de leurs représentants sont priés de soumettre à l'avance leurs pouvoirs par le biais du système d'inscription en ligne. Tous les Signataires sont encouragés à soumettre avant la réunion des copies de leurs pouvoirs au Secrétariat afin que celui-ci puisse en faire un traitement efficace. Les originaux doivent être apportés à la réunion.

Soutien au déplacement des délégués officiels pour leur participation à la réunion

Le Secrétariat a pour objectif de soutenir la plus grande participation des Signataires à la réunion. Des ressources sont disponibles pour soutenir la participation d'un représentant officiel par pays éligible, conformément aux règles de l'ONU. Les demandes d'assistance doivent être indiquées sur le formulaire de préinscription. Les fonds étant limités, les Signataires sont priés d'envisager d'assister à la réunion à leurs frais, même s'ils sont admissibles à recevoir un soutien financier.

Le soutien aux pays admissibles nécessite une inscription en temps opportun et la présentation de pouvoirs valides.

Réservations d'hôtels et transferts depuis l'aéroport

Les participants, y compris les délégués financés, sont invités à faire leurs propres réservations d'hôtel. Des informations sur les hôtels et le lieu de la réunion seront bientôt disponibles sur le site Web du MdE.

Visas

Il est rappelé aux participants qu'ils peuvent avoir besoin d'un visa pour l'espace Schengen. Bien que la réunion ait lieu à Monaco, les demandes de visa doivent être adressées à l'Ambassade de France. Les participants pourront joindre une copie de la présente notification à leur demande de visa. Sur demande, le Secrétariat transmettra aux participants une lettre personnalisée de soutien à leur demande de visa.

Événements parallèles

Les participants sont invités à organiser des événements parallèles sur des questions liées à la conservation des requins et des raies. Le Secrétariat appellera à l'inscription des événements parallèles dans une notification séparée.

Signature du MdE

La MoS3 sera l'occasion pour les États de l'aire de répartition et les organisations concernées de signer le MdE. Si tel est votre cas, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer à l'avance afin que le Secrétariat puisse se préparer en conséquence.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Andrea Pauly: andrea.pauly@cms.int.